Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20260129-20260129_06-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de HELLEAN

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité Pour : 7 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0 Modalités de vote : Vote à main levée

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE VANNES
Le : 12/02/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de HELLEAN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MALEY, 1er adjoint de la Commune, par suppléance, pour le Maire empêché, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 22/01/2026. Les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux ce jour. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2026.

Présents : MM : MALEY Jean-Jacques, BRIEND Philippe, DÉSIGNÉ Patrice, LE ROCH Gérard, LE TARNEC Claude, MARTIN Christophe, ROHEL Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILLEMAUD Maryvonne à M. MARTIN Christophe

Absent(s) : Mme ROUXEL Magalie, MM : MERIAN Jérôme, TANCRAY Vincent

A été nommée secrétaire :

20260129_06 – VOTE DE SUBVENTION 2026 ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET PROMOTION DU PATRIMOINE D'HELLEAN

Monsieur le 1er adjoint de la Commune, par suppléance, pour le Maire empêché, présente au Conseil Municipal la proposition de subvention 2026.

Considérant que :
- Stéphane ROHEL ne prend pas part au vote de l'association SAUVEGARDE ET PROMOTION DU PATRIMOINE D'HELLEAN, étant donné son appartenance au bureau de l'association subventionnée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention suivante pour l'année 2026 (sous réserve du dépôt en mairie du dossier complet de demande de subvention) :

INTITULES	SUBVENTION 2026
Association communale	
SAUVEGARDE ET PROMOTION DU PATRIMOINE D'HELLEAN	150 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Gérard LE ROCH

Le 1er Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché
Jean-Jacques MALEY